3e. ANNÉE, No. 2. MANITOBA. SAMEDI, 7 JUIN, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 7 JUIN, 1873. Rédigé par un Comite de Collaborateurs.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.
Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.
Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.

TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance,
21 Mars, 1873.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteurs à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. 1a.

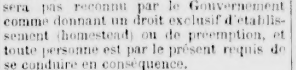

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén.

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Nouvelles de Rome.

Rome, 23 avril.

Aujourd'hui encore j'ai eu le bonheur de voir Notre Très-Saint Père le Pape, et je m'empresse de vous écrire pour vous donner des nouvelles de sa santé qui est aussi bonne que possible. Sa Sainteté a donné dans la matinée un très-grand nombre d'audiences privées. Elle a reçu tous d'abord les secrétaires de différentes congrégations et ensuite un protestant anglais accompagné d'un religieux. Le Saint Père a reçu ensuite M. le baron de Hubner, ancien ambassadeur d'Autriche près du Saint-Siége, puis M. le comte de Thomar, ambassadeur du Portugal, qui lui a remis une lettre de son gouvernement. Vers midi, les personnes de sa cour, plus nombreuses qu'à l'ordinaire, ont été admises à présenter leurs hommages à Sa Sainteté qui a donné à chacun sa main à baiser.

Le Saint-Père ayant invité tout le monde à s'asseoir, on a fait cercle autour de sa personne sacrée. Chacun admirait la bonne mine du Saint-Père.

Aux cardinaux qui s'informaient de sa santé, il a répondu: *Meglio, meglio, molto meglio, mi sento proprio bene.*—Mieux, mieux, je me sens parfaitement bien. Sa Sainteté s'est plu ensuite à expliquer en souriant comment sa maladie a commencé.

Elle a dit que depuis plus de six mois elle ressentait une légère douleur au côté, mais que cette douleur n'était pas très-forte; elle ne s'en était nullement préoccupé; que le mal n'avait fait qu'augmenter petit à petit, jusqu'à ce qu'enfin elle avait dû s'aliter et s'était vu dans l'impossibilité de faire le moindre mouvement.

"Si j'avais voulu employer tous les remèdes qu'on m'a signalés, a ajouté le Saint Père, je ne sais trop comment j'aurais pu y tenir. En effet, chacun m'offrait sa panacée. L'un me disait: Très Saint-Père, j'ai éprouvé la même douleur, dans telle circonstance, et j'ai été guéri par un tel remède; que Votre Sainteté veuille bien l'employer, et Elle sera guérie aussitôt. Un autre me signalait un autre remède; chacun avait le sien, et je comprend que tous eussent raison; car enfin, suivant que cette douleur est plus ou moins profonde, ou affecte plus spécialement les os, ou la chair, ou la peau, je conçois qu'un remède est meilleur que l'autre. Je vous avoue qu'avec tant de remèdes qui m'étaient proposés, mon embarras était grand; aussi ai je choisi le meilleur, celui de n'en employer aucun."

Tout le monde a souri, et un des cardinaux a dit à Sa Sainteté qu'on considérait le pétrôle comme un très-bon remède contre les douleurs rhumatismales, mais le Saint-Père a répliqué aussitôt:

Voilà un remède que je n'emploierai jamais, car rien que son nom fait frisonner.

Puis il a continué avec son enjouement ordinaire: "Cette maladie ne m'aura pas été inutile, et j'ai appris pendant ces jours bien des choses que j'ignorais, tant il est vrai qu'on apprend tous les jours quelque chose de nouveau. Je puis donc dire que j'ai fait, pendant ces trois semaines, un petit cours d'anatomie, et grâce aux doctes explications de mes savants médecins, je suis devenu moi-même un petit docteur. Ainsi maintenant que cette partie du corps (et le Saint-Père indiquait le coté gauche) est le siége d'un nerf sciatique; ce nerf se prolonge le long de la cuisse, puis se ramifie, etc."

Le Saint Père continuant ensuite à diriger la conversation, a parlé du baron de Hubner, qu'il avait reçu quelques instants auparavant.

Nous allons donc lire bientôt, dit-il, le récit de son voyage autour du monde. Ce livre sera très-intéressant. M. le baron de Hubner m'a annoncé que dans son excursion ou Japon il avait vu l'empereur de ce pays, près duquel l'ambassadeur d'Angleterre lui avait procuré une audience, à laquelle il l'avait accompagné lui même. Dans cette semaine, j'ai déjà vu deux personnes qui ont fait le tour du monde, le baron de Hubner et le prince Alfred d'Algleterre, qui me disait l'autre jour qu'il avait déjà fait deux fois le tour du monde. Et pourtant il est bien jeune, car il n'a guère que 26 ans.

Le discours étant ensuite tombé sur la petite république de Saint-Marin, qui se trouvait enclaver dans les Etats Pontificaux, un des assistants, le baron Visconti, a fait ressortir de l'existence de cette république la modération et la justice des Papes qui, ayant en mille occasions de pouvoir se l'annexer, n'ont jamais songé à le faire. C'est à cette modération qu'est due sans nul doute l'existence de cette république même aujourd'hui, et le gouvernement italien aura sans doute peur de se l'annexer.

Comme on disait que cette république avait fait battre monnaie depuis quelque temps, un autre personnage a aussitôt ajouté que la dite république devait prendre bien garde d'en faire frapper beaucoup parce que le gouvernement italien, qui n'a pas le sou, pourrait bien se laisser tenter par la vue de cet argent, et s'annexer la république sans plus de scrupules qu'il n'en a eu pour envahir les autres Etats de l'Italie.

La conversation continuant à rouler sur l'histoire de cette république le Saint-Père a cité un fait peu connu et cependant assez remarquable et en a donné la date et nommé le personnage historique, auteur du fait.

Tout le monde est resté ébahi de cette preuve extraordinaire de mémoire que fort peu de personnes, assurément, seraient capables de fournir.

Le Saint Père a continué ensuite:

"Quand je fis le voyage de mes Etats en 1848, les chefs de la république de Saint-Marin vinrent me voir à Pesaro. Ils se plaignirent que tous les mauvais sujets des Etats-ficaux allaient chercher un refuge sur leur territoire, ce qui était fort nuisible à sa tranquillité. Je leur répondis: Je vais y mettre un terme bien vite, messieurs les capitaines (il faut savoir, a ajouté le Saint-Père en souriant, que le titre de capitaine est le plus élevé de la susdite république.) Donnez moi la permission de faire entrer une compagnie de soldats de 120 hommes au plus sur votre territoire, et je vous promets que vous serez aussitôt délivrés de la présence de tous ces mauvais sujets. Ils me répondirent que les statuts libéraux de la république ne leur permettaient pas d'accepter ma proposition. Eh bien! dans ce cas, ajoutai je, gardez vos mauvais sujets."

Parmi les personnages qui assistaient ce matin à cette audience intime du Saint-Père, je dois signaler M. le comte Louis Dembicki, de Cracovie.

M. le comte Louis Dembicki est membre de la rédaction du journal le *Czas*, de Cracovie. Il écrit aussi dans une revue catholique qui a pour titre, je crois, *Pzeglo Kwowski*. Le comte Louis Dembicki a offert au Saint-Père un petit volume qu'il a composé et qui n'est autre qu'une biographie de Sa Sainteté, sous le titre suivant: *Quelques traits sur la vie et le Pontificat de Pie IX.* Il a offert encore au Saint-Père une assez forte somme en or, enfermée dans une belle bourse en soie blanche. Sa Sainteté, pendant que le noble comte était agenouillé à ses pieds, lui a adressé quelques mots et lui a dit entre autres choses: "Je vous félicite de votre zèle et de votre dévouement au Saint-Siége, et du bien que font les articles de votre journal dans la défense de l'Eglise." C'est justement en parlant de la République de Cracovie que le discours est tombé plus tard sur la République de Saint-Marin.

Pendant tout le temps qu'a duré cette audience, le Saint-Père a gardé sa parfaite humeur. Ses mouvements étaient parfaitement libres et naturels. Pendant qu'il causait, son mouchoir étant glissé de ses mains, il l'a ramassé lui-même avant même qu'on fût arrivé à temps pour le lui donner; ce qui prouve combien les mouvements du Saint-Père sont aisés et libres. J'oubliais de dire que le jeune marquis Lezzani, qui assistait aussi à l'audience, a porté au Saint-Père un petit panier de fraises que Sa Sainteté a accepté avec force remerciements.

Il était près d'une heure de l'après-midi. L'audience durait depuis trois quarts d'heure quand le Saint-Père a donné le signal du départ. Tous se sont précipités encore une fois à ses pieds, ont baisé ses mains et se sont retirés pleins de joie et de bonheur.

Ne vous endettez pas.

La moitié de l'inquiétude, de l'ennui et du trouble que l'homme endure dans ce monde, provient de ce qu'il se met dans les dettes. On dirait que certaines personnes sont nées pour acheter et s'engager outre mesure aussi longtemps qu'elles ne sont pas tenues de payer comptant. Donnez leur une occasion d'acheter à crédit, et la question du payement ne les embarrasse aucunement. Mais quelle moisson de trouble récolte celui qui sème des dettes. Combien de chevelures sont blanchis et de vies abrégées, que de suicides et de meurtres sont provoqués par les dettes. Et cependant comme il est facile d'éviter ce terrible monstre. Tout jeune homme devrait, au commencement de sa carrière, se faire une règle sévère de ne jamais s'endetter pour aucune raison. N'achetez rien à moins d'avoir l'argent nécessaire pour payer. Ne faites pas attention à "l'occasion favorable" à la "chance rare" au "bon marché," etc: ce sont autant de pièges destinés à faire des victimes. Si vous voyez quelque chose qui vous plaise, commencez par regarder à votre caisse et trouvez y votre décision. Payez toujours à fur et à mesure. Si vous manquez d'argent, restreignez vos besoins en conséquence.—*Massachusetts Plougham.* (Traduction de la *Semaine Agricole.*)

— Voici comment on transporte les poules de prairie de New York en Europe:

Les poules sont placées dans des mannes d'un tissu très serré. Au fond de la manne est étendu un lit de glace, recouvert d'un matelas de sciure de bois résineux que les vers ont en horreur.

On couche les poules sur ces matelas, au nombre de trente ou quarante. On les recouvre d'un édredon de neige tassée, on ferme hermétiquement la couchette, et en route pour l'Europe.

Ce gibier se vend à Paris, de 8 à 9 fr. la pièce.

LE METIS.
SAMEDI, 7 JUIN, 1873.

La liste electorale de Provencher.

La confection des listes électorales est une besogne très importante et qui requiert la plus grande discrétion et la plus stricte impartialité. Ces listes servent à établir le droit de vote des électeurs. Sur leur préparation judicieuse et équitable repose pour ainsi dire la base et le principe même du régime représentatif. Enlever injustement à un citoyen la franchise électorale, c'est le privé de son droit le plus cher de sujet anglais.

Nous regrettons d'avoir à constater que dans la préparation de la dernière Liste Electorale pour le Comté de Provencher, le 2 avril dernier, une injustice des plus révoltantes a été commise contre la population de ce comté. Un grand nombre de citoyens qui étaient à juste titre inscrits sur la liste de l'année dernière, ont été arbitrairement et illégalement retranchés cette année.

D'après la loi, c'est le Shérif qui doit présider et diriger la préparation des listes. Il se rend dans un comté comprenant ordinairement six Divisions Electorales, choisit un Juge de Paix de chacune des Divisions Electorales, et procède avec eux à préparer la liste du Comté. L'année dernière, la liste de Provencher a été préparée judicieusement et avec impartialité. Chaque Juge de Paix a apporté les noms des Electeurs de sa Division, et toutes les personnes ayant droit de vote ont été inscrites sur le Régistre sans aucune faveur ou distinction de parti.

La liste doit être faite ou revisée tous les ans. Cette année, une intrigue a été ourdie pour défranchiser un bon nombre d'électeurs qui avaient le tort de ne point se mettre à la remorque du chef d'une certaine petite, tres petite coterie. Cette coterie ne représente aucune idee, aucun principe. Toute sa politique consiste à s'opposer aux vues de la masse de la population, et à supporter un chef qui occupe une position importante et sait exploiter à son profit personnel, les sentiments de ses bonasses partisans. Il est bien reconnu que ce chef et cette coterie ne représentent pas un dixième de la population du Comté. Cependant, parmi les cinq Juges de Paix choisis pour préparer la liste électorale du Comte, M. le Shérif en a choisi quatre dans cette petite coterie de mécontents.

Dans une certaine Division Electorale, M. H... le Magistrat choisi, est à peu près le seul partisan de la coterie en question. Dans une autre Division, comme il n'y a pas de Juge de Paix de cette nuance politique, on réussit à en faire nommer un après que la date de la préparation de la liste fut fixée; ce Magistrat ne sait ni lire ni écrire; son seul mérite est d'appartenir à la petite coterie que l'on veut servir, et d'être le fils de M. H... le Magistrat mentionné plus haut. Dans la Division suivante, le Juge de Paix choisi est M. D...homme toujours mécontent, toujours opposant, toujours en travers des idées et projets de la population en général. Il suffit que le public désire une chose, pour que M. D... s'y oppose. Dans chaque paroisse, il existe un chicanier, un homme intraitable; M. D... est cet homme là. C'est son rôle. Il préférerait mourir plutôt que d'y renoncer.

Lors donc de la préparation de la liste, il n'y avait qu'un des Juges de Paix qui représentait les vues de la presque totalité des électeurs.

Nous nous soucierions fort peu des idées des Juges de Paix s'ils avaient agi consciencieusement. On ne regarde pas aux idées lorsqu'un homme fait son devoir.

Mais dans la préparation de la liste électorale en question, ces messieurs se sont mis à élaguer et éliminer parmi les noms des électeurs qui n'avaient pas leurs vues. On repassait l'ancienne liste, et à chaque nom qui ne plaisait pas, M. D... ou autre de la clique disait: je ne lui connais pas de propriété. Et M. le Shérif rayait le nom. On en a surtout retranché un nombre considérable de la Division de Ste. Agathe. Le Juge de Paix choisi dans cette division n'était pas présent. Des personnes qui possèdent des terres dans cette localité depuis cinq ans, depuis dix ans ont été retranchés. Les uns ont été retranchés sous le prétexte ridicule que le Gouvernement n'accorderait pas de patentes pour les terres en question, d'autres pour d'autres raisons également solides.

Voilà comment on a défranchise arbitrairement un grand nombre d'électeurs.

Il y avait un remède sans doute. C'était de donner avis au Shérif. Mais pour donner avis il fallait voir la liste. Les habitants ne se doutaient pas le moins du monde de l'inqualifiable injustice commise à leur egard. Lorsque la liste, telle que mutilée, a été affichée dans la Division, les citoyens ne se sont pas trouvés immédiatement sur le lieu pour voir de suite ce qui en était. En deux au trois jours, la chose se répandit. On s'empressa d'aller constater les noms qui avaient été retranchés. Mais la quatrième journée la liste avait déjà disparu. Impossible par conséquent de s'assurer des noms qui avaient été retranchés. M. le Shérif a annoncé à certaines personnes à Winnipeg que plusieurs noms avaient été omis de la liste de Ste. Agathe. Mais lorsqu'il a été fait des démarches à Ste. Agathe même pour s'assurer des noms omis, la liste n'y était plus. Puis le temps limité pour donner avis s'est écoulé, et alors il n'y avait plus de remède.

Le résultat de ce manége, de cette intrigue, c'est qu'un nombre considérable de citoyens ont été injustement privés de leur droit de vote.

Nous n'avons parlé que de Ste. Agathe. Dans les autres Divisions, un bon nombre d'électeurs ont également été retranchés, tandis que d'autres, qui se trouvaient exactement dans le même cas, mais partisans de la coterie, ont été entrés sur la liste.

Maintenant qui faut-il blamer pour toute cette affaire? Les Juges de Paix d'abord, pour l'inqualifiable partialité avec laquelle ils ont agi, au mépris de tout sentiment de justice. Ensuite, M. le Shérif est injustifiable d'avoir choisi quatre Juges de Paix dans l'infime coterie dont nous avons parlé, et un seul pour représenter les intérêts de l'immense majorité des électeurs du Comte. A-t-il fait ce choix de son propre chef, ou le lui a-t-on suggeré ou imposé?

C'est ce que nous ne sommes pas prêt à dire. S'il est dans le dernier cas, il s'est fait l'instrument d'un acte d'injustice vraiment odieux et dont les conséquences pourront être graves.

Nous reviendrons probablement sur ce sujet, et nous aurons à reveler des détails qui surprendront.

Nouveau Commissaire des Sauvages.

M. le Lieut. Col. J. A. N. Provencher, Commissaire des Sauvages du Nord-Ouest, est arrivé par le *Selkirk* lundi matin. Nous saluons avec plaisir l'arrivée au milieu de nous du nouveau Commissaire des Sauvages, et nous espérons que sa tâche lui sera facile.

M. Provencher a déjà beaucoup étudié le Nord Ouest et ses connaissances variées et ses talents nous assurent des services précieux.

DEPART.

Lundi après-midi, le Rév. Père Tissot, O.M.I., de l'Archevêché de St. Boniface, est parti pour l'Europe, où il va assister à une réunion du Chapitre Général de la Congregation des Oblats. Cette reunion a lieu à Autun, en France.

A son depart, le corps de musique des élèves du Collége exécuta les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le Rév. Père va visiter sa famille, en Savoie, après une absence d'un quart de siècle consacrée aux missions du Nord Ouest. Nous espérons revoir ce dévoué missionnaire au milieu de nous bientôt.

Tonsure.

Ce matin dans la Chapelle du Collége, ont été tonsurés, par l'Archevêque, M. A. A Forget-Despatis, Secrétaire de Sa Grâce, et M. J. Quevillon, professeur au Collége, tous deux de St. Boniface.

NOUVELLES DE FRANCE.

Le Gouvernement de Thiers a succombé et la chute de l'un a amené la résignation de l'autre. La resignation de Thiers a été acceptée à une majorité de 29 voix. Aussitôt le Maréchal McMahon a été élu Président par un vote de 390 voix, il y a eu abstention de la part du parti opposé. Chose assez singulière, ce changement s'est opéré sans tumulte et sans trop d'agitation. Les prochaines nouvelles ne seront pas sans être intéressantes.

Arrivees.

Parmi les passagers du *Selkirk* arrivé lundi matin, étaient M. Gagnier et sa Dame, d'Ottawa, et M. Granger, de St. Jacques de l'Achigan, P. Q.

NOUVELLES LOCALES.

— Le pont de la rivière La Seine est réparé.

— L'eau de la Rivière Rouge continue à baisser.

— On dit que la Police Fédérale est licenciée.

— Il y aura une séance dramatique et musicale au Collége St. Boniface, mercredi soir, le onze courant.

— La Compagnie de la Baie d'Hudson a importé d'énormes machineries pour la construction d'un moulin à farine, à Winnipeg.

— Le prix des peaux de buffalo est augmenté depuis quelques jours. Il y en a une grande demande sur le marché.

— Un nommé Veits de Georgetown, Dakota, est arrivé ici dimanche dernier, avec une quarantaine de bestiaux. A dix heures lundi matin, le tout était vendu.

— Il doit nous arriver de nouveaux soldats pour remplacer ceux qui ont été licenciés il y a quelque temps. L'Artillerie doit être augmentée.

— Nous avons eu beaucoup de pluie au commencement de cette semaine. Mardi, il est tombé une grande quantité de grêle, qui n'a cependant fait aucun dommage.

— Une trentaine de Sioux sont arrivés à Winnipeg mercredi derniers. Il ont eu une entrevue avec le Lieutenant Gouverneur et avec M Provencher, Commissaire des Sauvagnes. Ils ont, aussi le même jour, exécuté une de leurs danses dans les rues de Winnipeg, au grand amusement des spectateurs.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Il est rumeur qu'une deputation civique de toutes les parties de la Puissance, sera envoyée à Montréal pour assister aux funérailles de Sir George E. Cartier.

— Son Honneur le Lieutenant Gouverneur Caron, de Québec a donné un diner à l'occasion de la présence des Evêques pour le Concile Provincial.

— A l'Isle d'Orléans un jeune homme de 16 ans a été tué par le tonnerre. Il était assis entre son père et sa mère qui n'ont reçu aucun mal.

— Nous apprenons que M. Provencher vient d'être nommé Lieutenant-Colonel. Ce brevet militaire est, parait il, un corollaire de sa commission civile qui l'autorise à traiter avec les sauvages du Nord Ouest.—*Minerve.*

200eme anniversaire du Pere Marquette.

On lit dans le *Courrier de l'Illinois*:

Il y a deux cents ans, dans les vastes prairies de l'Ouest, aucun vestige de civilisation, pas un être humain d'origine européenne, ni villes, ni églises, ni écoles, ni commerce, ni chemins de fer, rien enfin n'existait que la vaste solitude, habitée par le sauvage Indien, la bête fauve, le buffalo et le reptile.

Qui de vous aurait osé, seul, sans défense s'aventurer dans ces déserts, ou ces forêts immenses?

L'entreprise est vraiment hardie et gigantesque.

Le Rev. J. Marquette, accompagné de Jouet, est l'homme qui, le premier, a traversé toutes ces plaines, exploré ces lieux, au milieu de toutes les difficultés et de toutes les privations imaginables; il a bravé tous les dangers connus et inconnus, et, par son énergie et son dévouement à la cause de l'humanité, a ouvert le chemin à la civilisation, à la prospérité, au bien être moral, politique et religieux de tous les peuples qui depuis sont venus habiter ces contrées fertiles.

La Société de Bienfaisance de l'Illinois, à son assemblée de dimanche dernier, m'a chargé comme secrétaire-correspondant de faire un appel à toutes populations françaises spécialement, et à toutes les autres d'origine européenne en général, pour célébrer le centième anniversaire de cet évènement mémorable, où deux européens, les premiers, ont découvert l'État de l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin, le Missouri, le Kentucky et le Tennessee.

Le 17 juin, le père Marquette a contemplé pour la première fois les rives du Mississippi, et nos compatriotes de St. Louis vont fêter ce grand jour; mais le 2 septembre 1673 il a couché pour la première fois où se trouve maintenant Chicago; à d'autres époques le même année il a vu, pour la première fois, les riches vallées, les terres fertiles, les scènes, les rivières, etc., des États ci dessus nommés.

Ayons donc cet automne un jour, un lieu commun, où, de tous ces États nous puissions accourir à l'envie pour célébrer dignement plusieurs faits qui doivent nous être chers à bien des titres.

La mémoire du Père Marquette d'abord; la naissance de Lafayette ensuite, puis la liberation du territoire français.

La grande exposition universelle de Chicago nous fournit aussi un autre excellent motif pour organiser des excursions à prix reduits de toutes les États sus-mentionnés; et, ici à Chicago nous nous ferions un plaisir de nommer un comité de réception dont les membres se feraient un devoir agréable de se trouver au debarcadère de chaque chemin de fer où descendraient tous les excursionnistes. Nous nous rassemblerions en un lieu commun, de là, nous nous dirigerions vers un de nos parcs où nous aurions un pique-nique grandiose, qui, je crois, laisserait un souvenir ineffaçable dans le cœur de tous ceux qui y participeraient.

La Société m'a aussi chargé d'écrire une biographie du Rév. Père Marquette; et pour cela je m'adresse à ses collègues d'aujourd'hui pour leur demander les documents nécessaires dont j'ai besoin pour écrire et publier cette biographie à la mémoire de l'homme qui a su tout sacrifier pour nous trouver une patrie adoptive, si riche et si généreuse.

Qu'ils aient la bonté de m'envoyer leurs renseignements au n. 27 Ada st., Chicago, Ill., ou au High School.

Réunissez-vous dans vos localités respectives et après délibération, envoyez à mon adresse ce que vous déciderez; quant à l'excursion, l'heure de départ, le nombre de chars dont vous auriez besoin (ou plutôt traitez directement avec la compagnie de R. R. à ce sujet) et si nous nous donnons tous la main nous pourrons nous trouver au-dessus de 30,000 compatriotes à Chicago pour fêter un évènement qui ne se célébrera que dans cent ans d'ici.

G Desars,
S. F B. I.

L'Eden des Communard.

Nous lisons dans le *Globe* de Londres:

"Les communards internationaux, que de regrettables circonstances ont forcés à chercher un refuge en Angleterre, loin d'y trainer une existence misérable, font en ce moment un rêve renouvelé de ceux de Gourier, Considérant et Enfantin.—On éteint les torches et on remercie les pétroleuses de leurs service; on ne touchera pas à l'Archevêque de Cantorbury, et on ne rançonnera pas la Banque d'Angleterre; une cité modèle sera établie, et un plébiscite fixera le nom à lui donner.—On demande des gens de bonne volonté, deux cents au moins, mille au plus, et on leur promet dans l'Arcadie nouvelle *tous les bonheurs de l'espérance* (sic). La Commune commencera son œuvre dès qu'elle aura cent acres de terre; las grèvister des houillères anglaises y seront accueillis à bras ouverts, et on leur offre des habitations que *les rois pourraient envier, mais qu'il ne mériteroni d'habiter* (sic).

"Le programme n'ajoute pas, mais il sous entend évidemment, que les roses pousseront sans épines, et que le chemin du travail sera semé de fleurs, le lion vivra en paix avec l'agneau...mais malheureusement, il se termine par un appel à la blouse des communards, laquelle, pour le quart d'heure, est assez légère.

"Il leur fait savoir que pas un penny sera dépensé sans le consentement écrit de chaque souscripteur; mais, en revanche, on leur promet une égalité absolue; cette petite république aura un président bien entendu—Pyat ou Vermesch—lequel aura des secrétaires; mais ces fonctions seront purement nominales, et n'impliqueront, en retour, aucune espèce d'obéissance.

"Nous attendons les calendes grecques ppur voir se réaliser l'Eden communard."

Generosite de Pie IX.

Pie IX a eu recours un jour au Mont de- Piété.

Le fait remonte au mois de janvier 1841.

Pie IX venait d'être proclamé cardinal.

Un jour une pauvre femme pénètre dans ses appartements.

—Eminence, lui dit elle en se jetant à ses pieds, je suis bien malheureuse; je vous supplie de me secourir, je n'ai plus rien.

Le cardinal embarassé, ouvre ses tiroirs et n'y trouve pas un *baiocco.*

Tout à coup, il se lève, une pensée vient de lui traverser l'esprit. Il s'empare d'un couvert d'argent, et le remet à la solliciteuse:

—Prenez vite, lui dit-il et allez le porter au Mont-de-Piété, je le retirerai plus tard.

Le soir Baladelli, son majordome lui dit:

Eminence, on a pris un de vos couverts d'argent Il y a un voleur dans votre palais.

—Ce n'est pas vous, Baladelli?

—Oh! Eminence!

—Alors je lui pardonne.

Pensees d'un vieux medecin.

—J'ai soigné pendant plusieurs années des personnes adonnées à l'usage des boissons enivrantes, et, je suis arrivé à cette conclusion; l'ivrognerie est une maladie. (??)

—L'alcool est aussi vénéneux que l'arsenic ou la belladone, et il produit ses funestes effets sur ceux qui le prennent; mais il est vrai qu'il a été altéré lorsqu'on en fait usage.

—Le whisky est un poison; cependant, il y en a qui croient que tout est bien s'ils peuvent l'avoir pur; c'est une erreur.

—L'alcool est un poison, plus il est pur, plus ses effets sont mortels; si je devais en faire usage, je préferais celui qui est altéré.

—Quant à la bière, on suppose qu'elle ne cause aucun tort, c'est encore une grave erreur—l'alcool est toujours à redouter.

—Les buveurs de bière deviennent endormis, l'hébétement est le partage des buveurs de vin.

— L'homme ne devrait jamais oublier qu'à chaque verre de liqueur forte qu'il boit, il affaiblit une de ses qualités morales et intellectuelles.

NOUVELLES DIVERSES.

— Brigham Young, qui aura 72 ans en juin, songe à émigrer à l'Arizona, avec ceux des "saints" qui voudront le suivre Les autres "saints" qui resteront au Lac Salé auront Jos. Smith pour chef.

— 1,500 oiseaux chanteurs de différentes variétés, importés d'Allemagne par une société organisée pour ce but, ont été lâchés dans les limites de la ville de Cincinnati.

27 ult. On veut les acclimater si c'est possible.

MARIAGE AU REVOLVER.—Un journal raconte le fait suivant qui pourrait s'intituler: le mariage au revolver.

Un jeune veuve, dont le nom n'importe pas, se rendait dernièrement chez un jeune homme qui lui avait fait la cour et promis le mariage. Delaissée par cet amant volage, elle n'en avait pas pris son parti ; car elle se présentait chez lui portant d'une main un revolver, de l'autre, une licence de mariage, et suivie d'un ministre protestant. Ce dernier s'était chargé de faire l'oraison funèbre ou la ceremonie du mariage, au même prix, suivant le choix que ferait l'interessé. En présence de ce terrible dilemme, que vouliez-vous que fit le jeune homme ? Entre la mort immédiate par le revolver et la mort plus lente par le mariage, il a choisi cette dernière. La lune rousse ne se fera pas attendre, assurent les mauvaises langues.

ROMAN.—L'*Evénement* rapporte ce qui suit :

Il y a trente-deux ans, un enfant de trois ans appartenant à la famille d'un charpentier du nom de Richard, demeurant dans le quartier St. Roch, rue Richardson, disparaissait subitement. Le père et la mere éplorés firent les recherches les plus minutieuses, demandèrent à grands cris leur enfant aux quatre points cardinaux du pays. Recherches infructueuses. L'enfant n'avait été vu nulle part. Personne ne put leur donner le moindre renseignement sur lui. On le croyait bien et duement mort, et on le pleura longtemps.

Il y a dix à douze jours, un des frères du jeune enfant perdu, se rendit à Montréal où il demeure actuellement et entra pour affaires chez un chapelier du nom de Richmond. En entrant il fut frappé de la ressemblance du maitre de la boutique avec les gens de sa famille, ses enfants. Il retourna chez lui et écrivit à Madame Richard, sa mère, faubourg St. Charles, une lettre dans laquelle il lui parla de cette particularité.

Après avoir écrit la lettre, il revint chez le chapelier Richmond et de question en question, il découvrit que celui ci avait été enlevé à Québec par une Indienne lorsqu'il était très jeune, que cette indienne lui avait déclaré la chose sur son lit de mort, et lui avait dit de plus qu'il s'appelait Richmond.

Le chapelier fit des recherches à Québec pour retrouver sa famille. Ses démarches furent couronnées d'insuccès à raison de son nom changé par la vieille indienne qui l'avait oublié

Dans une seconde lettre M. Richard écrivit tous ces details à sa mère. Celle-ci s'enquit de son fils si la personne en question ne portait pas certaines marques sur lui.

On répondit affirmativement.

Madame Richard se rendit à Montréal et dans une entrevue avec le chapelier lui dit qu'il portait sur lui telles ou telles marques.

C'était exact, et il n'y avait plus à douter de l'identité du fils perdu.

Le lendemain il était au milieu de sa famille.

Il n'est pas besoin d'ajouter qu'on a tué le veau gras.

SINISTRE.—Nous lisons dans le *National* :

Une dépêche reçue hier soir nous annonçait la nouvelle d'un grave accident arrivé au vapeur *Renaud*, qui fait le service entre Cornwall et Montréal.

A six heures et demie, en sautant les rapides ce vapeur toucha le fond ; une voie d'eau se déclara immédiatement et le pilote n'eut que le temps de l'échouer sur les rochers qui se trouvent en face du hameau de la Tortue.

L'eau eut bientôt atteint le premier pont et les passagers pris d'une effroyable panique, se refugièrent sur la dunette, attendant dans une mortelle anxiété qu'on vienne à leur secours.

Le sauvetage est excessivement difficile, car il n'y a que les petites embarcations qui peuvent approcher de ces récifs, il faut croire cependant qu'il s'effectuera sans encombres.

Il y a à bord du *Renaud* un nombre considérable de passagers, des bestiaux et plusieurs voitures.

Voici maintenant quelques nouveaux détails sur l'accident.

En s'engageant dans les rapides, le vapeur toucha rudement le fond, puis entrainé par le courant, fut jeté contre un roc. Un des tuyaux de la machine se rompit à ce moment et tout aussitôt il se dégagea une quantité de vapeur qui brûla plusieurs des passagers, entre autres, comme nous l'avons déjà annoncé, M. Hedge et son enfant. Ces deux derniers sont bien gravement blessés.

Il y eut une effroyable scène de confusion ; plusieurs voyageurs, croyant que le bâtiment était en feu, voulaient se précipiter à l'eau et le capitaine Rankin eut beaucoup de peine à faire cesser la panique.

Il donna l'ordre aux hommes de l'équipage de lancer une embarcation ; toutefois comme personne ne voulait s'y aventurer, il y descendit seul et aborda à l'Ile aux Hérons, mais le courant ne lui permit pas de retourner au lieu du naufrage.

Quelques canotiers qui, du rivage, avaient été témoins de l'accident, vinrent offrir leurs services, mais ils demandaient de $3 à $10 pour conduire chaque naufragé sur l'ile. Toutefois, après avoir longuement parlementé avec les officiers du bord, ils consentirent à réduire leur prix à $2.

Après des difficultée sans nombre, les canotiers de Laprairie ont effectué le sauvetage des cent cinquante passagers qui se trouvaient à bord du *Renaud*.

Leur travail a duré toute la nuit et ce n'est que ce matin à 9 heures que les derniers voyageurs ont été transportés sur la terre ferme.

Il n'y a qu'un seul accident à mentionner, encore n'est-il que de faible gravité Lorsque l'eau se précipitant dans le bateau, a envahi la chambre des machines, il s'est dégagé une quantité considérable de vapeur et M. Hedge et sa fille ont été plus ou moins brulés.

On croit qu'il sera impossible de retirer le *Renaud* du lieu ou il s'est échoué, c'est à peine si on pourra sauver sa cargaison, consistant principalement en papier, expédié par la manufacture de MM. Buntin et Cie., à Valleyfield.

Les principaux propriétaires du *Renaud* étaient MM. McKenzie, C. P. Rodier, jr., Coté, etc.

On nous dit que le vapeur n'était pas assuré.

Deux Acadiens, MM. Arseneau et Poirier, ont été élus députés aux dernières élections de l'Ile du Prince-Edouard.

NAISSANCES.

LARIVIERE—A St. Boniface, Mercredi le 4 courant, la Dame de M. A. A. C. LaRivière, un fils.

TURENNE—A St. Norbert, Mercredi le 4 courant, la Dame de Joseph Turenne, Ecr., Registrateur, un fils.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POELES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE.

FETE NATIONALE DE LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA.

Dimanche prochain, 8 courant, il y aura une assemblée des Officiers et du Comité de Régie de l'Association St. Jean Baptiste, après les vêpres, dans le bas de la sacristie de la Cathédrale de St. Boniface.

On avisera aux moyens de célébrer dignement la fête du 24 Juin.

Tous les membres sont invités d'y assister.

Par ordre,

A. LEVEQUE,
Secretaire.

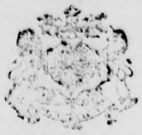

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
[L. S.]
(Signé,)

ALEXANDER MORRIS.

A tous nos biens-aimés sujets dans notre Province de Manitoba—

SALUT :

SACHEZ qu'en conformité d'un Ordre du Lieut.-Gouverneur en Conseil passé le 24 courant, nous proclamons et faisons savoir qu'une Session Extraordinaire de notre Cour du Banc de la Reine sera tenue au Palais de Justice à Winnipeg, Mardi, le 10ème jour de Juin prochain, aux fins d'entendre toutes causes civiles et criminelles portées dans la dite Cour, et que la dite Cour siegera pendant l'espace de vingt jours, pourvu que les affaires de la Cour permettent cette durée, en conformité des différentes Actes relatifs à la Cour du Banc de la Reine, et que toutes causes criminelles et civiles et toutes procedures pendantes, ou qui pourront être portées ou entendues dans la dite Cour du Banc de la Reine, y seront portées, entendues et les procedes sur icelles y seront déterminés.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos presentes lettres-patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Temoin, l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de notre dite Province de Manitoba, membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, ce 24ième jour de Mai, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

JOHN NORQUAY,
Pour le Secrétaire Provincial.

A VENDRE.

Une TERRE de six chaines de largeur, située à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, voisine du lot de Gabriel Leveillé, avec maison et hangar.

S'adresser à

ANTOINE PLANTE.

JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste.

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin spécial pour la préparation des prescriptions.

SOCIETE AGRICOLE DU COMTE DE SELKIRK.

L'assemblée annuelle de la dite Société aura lieu

MERCREDI, le 11 JUIN prochain, à 2 P.M.

dans le Palais de Justice, Winnipeg, pour la réception du rapport des Directeurs pour l'annee expiré, et autres affaires.

A. M. BROWN,
Président.

JAS. STEWART,
Secrétaire.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE vis-à-vis la Pharmacie du Dr. Bird, WINNIPEG, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

ARRIVE PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER.

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

VAISSELLES,

VERRERIE.

A grand marché pour argent comptant.

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL*.

Printemps et Ete, 1873.

A. G. B. BANNATYNE,

GRANDE RUE, WINNIPEG,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.

A en mains et doit recevoir par les premiers bateaux un assortiment choisi et des plus considérables qui aient jamais été importés dans cette Province, consistant en quantités variées de

MARCHANDISES SECHES,

OBJETS DE FANTAISIE,

EPICERIES DE TOUTES SORTES,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE, AILES ET PORTER en bouteilles.

CIGARES ET TABAC,

DRAPS CANADIENS ET ANGLAIS,

HARDES FAITES,

BOTTES, BOTTINES ET SOULIERS,

QUINCAILLERIE,

OUTILS de Charpentiers et Menuisiers.

BECHES, PELLES, FOURCHES, HOUES,

&c., &c., &c.

Un assortiment considérable et choisi de

FAIENCERIE ET VERRERIE.

ACHETE ET VEND

FARINE ET PROVISIONS, PEMICAN, ROBES ET PEAUX.

LOTS DE VILLE A VENDRE.

Arpentages des Terres

DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvénients de ce que des ordres sont présentés de la part de Deputés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera désormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

-n-o. Marchands à Commission.

H. J. MARSHALL,

CONSTRUCTEUR ET CONTRACTEUR,

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MOULURES EN MAGASIN OU FAITES A ORDRE.

SPECIALITE.

Fabriques de Meubles de Menage, &c.

Adresse :—La maison voisine de la Douane, Winnipeg.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première annee.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Quebec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côte de la residence de M. McDermot, dans la bâtisse ci-devant occupée par le *Manitoban*.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,

HUILE DE CHARBON,

QUINCAILLERIE,

FERBLANTERIE,

&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

" Tue-Douleurs "

DE

Perry Davis

MESSIEURS " PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, " Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLUL S DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

" SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

aa.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

——ooo——

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

——ooo——

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques,

——ooo——

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

——ooo——

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

——ooo——

PROGRAMMES,

——ooo——

AFFICHES

——ooo——

LIVRES,

BROCHURES.

——ooo——

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871.